

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 AVRIL 2022 A 18 HEURES**

**DATE DE CONVOCATION** : 06/04/2022.

**PRESENTS** : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Béatrice SARTRON, Carine MALAPEYRE,  
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE  
Nicolas LACROIX, Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Christophe COTTIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Christine LAVIDALIE, Annabelle GROMENIL a donné  
procuration à Mme Valérie VIGIER, M. Marc BOULOUX,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

**1. COMPTE ADMINISTRATIF**

Présenté par Madame Valérie AUTIER, sous la présidence de Monsieur Daniel CAPY, doyen d'âge, il apparaît un excédent de 270 949.45 € en section de fonctionnement et un déficit de 67 433.24 € en section d'investissement. Il est voté à l'unanimité.

**2. COMPTE DE GESTION**

Le compte de gestion est identique au compte administratif. Il est voté à l'unanimité.

**3. AFFECTATION RESULTAT**

- En section de fonctionnement compte R002 : 930 061.11 €
- En section d'investissement compte D001 : 231 834.25 €
- En section d'investissement compte R1068 : 386 334.25 €

**4. BUDGET PRIMITIF**

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- En section de fonctionnement : 1 724 802.11 €
- En section d'investissement : 1 405 180.66 €

Le budget primitif a adopté à l'unanimité.

**5. VOTE TAXE FONCIERE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux d'imposition de l'année précédente, sans aucune augmentation des taxes foncières à savoir :

- \* Foncier bâti..... 31,14 %
- \* Foncier non bâti..... 52,40 %

## **6. DEPART DE MONSIEUR ROY**

Monsieur Dominique ROY a quitté son logement 8 avenue de la Cave le 31 mars 2022. Les compteurs d'eau et d'électricité ont été relevés par Monsieur Robert BOURSEAU.

## **7. ARRETE D'URBANISME**

Monsieur Eric CHOLLET-GABARD présente le projet de création d'un hangar agricole de 550 m<sup>2</sup> avec panneaux photovoltaïque en toiture.

Cette demande est formulée par Monsieur et Madame VIGIER sur un terrain leur appartenant à PERISSAC.

Afin de garantir l'impartialité, Madame VIGIER sort de la réunion et il est désigné Monsieur CHOLLET-GABARD délégué au droit des sols, à cet effet.

Après explication et lecture des documents fournis, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de Monsieur et Madame VIGIER.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Nicolas LACROIX soulève le problème qui risque d'arriver Jean Roux et Normandin, au vu de plusieurs terrains constructibles dans ces lieux-dits. Problème de puissance électrique et station d'épuration.

Le nombre d'habitant est grandissant dans ce secteur et, dans l'avenir, il n'est pas certain que ces équipements soient suffisants.

- Madame le Maire propose l'inauguration de la nouvelle école et restaurant scolaire le 18 juin 2022 à 11 heures. A cette occasion, l'école sera renommée.

- Chats errants : Madame le Maire informe à la demande de Madame GROMENIL que plusieurs chats errants circulent sur la commune. Ces chats n'ont pas de puce électronique. Ils se propagent sur la commune.

Une possibilité d'attraper deux chats qui pourraient être stérilisés. Le Conseil Municipal accepte. Cependant, il faudrait envisager une campagne de stérilisation de ces animaux à plus grande échelle. Pour cela, la commune va se rapprocher de l'Association Chat Libre, afin de trouver une solution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,  
V. VIGIER